Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 14 février 2024.

Sont présents :

Étaient également présent :
Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 14 février 2024 est ouverte à 17h18.

2.

2024.02.001 **<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>**

1. Ouverture de la séance ordinaire

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2023

4. Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de novembre 2023, décembre 2023 et janvier 2024.

5. Autorisation de signature des documents relatifs au règlement d'emprunt 012-2023

6. Acquisition d'un terrain appartenant au complexe environnemental de la Rouge

7. Entente de partenariat avec Éco Entreprise Québec

8. Autorisation de demander des offres pour le projet du bâtiment combiné du chemin du parc industriel à Rivière-Rouge

9. Modification de l'annexe C de l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses

10. Taxes pour l'acquisition des camions de La Minerve

11. Fin de l'entente intermunicipale visant la location d'espace d'entretien et de stationnement pour les camions de la Régie intervenue avec la municipalité de La Minerve

12. Modification de l'entente intermunicipale visant la location d'espace d'entretien et de stationnement pour les camions de la Régie intervenue avec la municipalité de La Macaza

13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 014-2024 décrétant la construction d'un bâtiment combiné et un emprunt de 2 060 000 $

14. Période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par madame Francine Létourneau d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

2024.02.002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2023 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2023 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

4.

2024.02.003 **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE NOVEMBRE 2023, DÉCEMBRE 2023 ET DE JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de novembre 2023, décembre 2023 et de janvier 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de novembre 2023, décembre 2023 et de janvier 2024 suivante :

Comptes	Nov. 2023	Déc. 2023	Janvier 2024	Total
André Séguin	325.68 $			325.68 $
AOMGMR				0.00 $
Astus inc.	873.82 $	160.97 $	160.97 $	1 195.76 $
Bureautique des Trois Vallées			689.85	689.85 $
Camion Freightliner Mont-Laurier	4 040.36 $	3 308.58 $	2 211.40 $	9 560.34 $
CLR Exel Radio	20 402.03 $	690.48 $	506.52 $	21 599.03 $
Denis Lacasse			106.14 $	106.14 $
Dépanneur l'Essentiel	418.00 $	345.43 $	322.79 $	1 086.22 $
Éric Martel				0.00 $
Filgo Énergie	754.93 $	4 226.13 $	3 455.24 $	8 436.30 $
Francine Létourneau			212.58 $	212.58 $
Gaétan Castilloux			39.04 $	39.04 $
Guy Gauthier			156.16 $	156.16 $
Information du Nord				0.00 $
Groupe environnemental Labrie	4 172.09 $		11 438.10 $	15 610.19 $
Harnois Énergie	4 337.60 $	640.25 $	1 079.51 $	6 057.36 $
La Capitale	1 352.28 $	1 352.28 $	2 223.72 $	4 928.28 $
Les entreprises JOFI				0.00 $
Luc Boisvert				0.00 $
Luc Laurin	238.80 $			238.80 $
Martine Labrosse			97.60 $	97.60 $

Mathilde Péloquin			41.48 $	41.48 $
Michel Chouinard			48.80 $	48.80 $
Municipalité de La Macaza	15 652.67 $	12 936.45 $	12 152.82 $	40 741.94 $
Municipalité de La Minerve			5 011.59 $	5 011.59 $
Pièces d'auto Léon Grenier			120.02 $	120.02 $
Pièces d'auto Rivière-Rouge	3 591.23 $	483.10 $	3 691.34 $	7 765.67 $
Remorquage 117 inc.			1 006.03 $	1 006.03 $
RIDR			1 790.50 $	1 790.50 $
RIMRO		7 153.34 $		7 153.34 $
SAAQ				0.00 $
SG Excavation			804.83 $	804.83 $
Salaires et remises gouvernementales	23 538.48 $	30 132.29 $	33 244.00 $	86 914.77 $
SEAO				0.00 $
Sébastien Gordon	239.06 $	67.10 $	70.76 $	376.92 $
Services informatiques des Laurentides			2 947.67 $	2 947.67 $
Services professionnels LH2		5 403.83 $		5 403.83 $
Services de paie Desjardins	131.60 $	216.27 $	297.13 $	645.00 $
Villemaire Pneus et Mécanique	8 231.22 $			8 231.22 $
Visa	1 515.45 $		183.75 $	1 699.20 $
Total	**89 815.30 $**	**67 116.50 $**	**84 110.34 $**	**241 042.14 $**

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

5.

2024.02.004 **<u>AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS RELATIFS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 012-2023</u>**

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre reçue de la Banque Royale du Canada pour le financement du règlement d'emprunt 012-2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Alain Otto

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le président et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie tous les documents relatifs au financement du règlement d'emprunt 012-2023 intervenu avec la Banque Royale du Canada.

ADOPTÉE

6.

2024.02.005 **<u>ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT AU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE</u>**

CONSIDÉRANT L'engagement de la Régie auprès du complexe environnemental de la Rouge par la résolution 2022.09.040;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment combiné;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain est maintenant défini au cadastre par le numéro 6 590 252.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Johnny Salera

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acquérir le lot portant le numéro cadastral 6 590 252 appartenant au complexe environnemental de la Rouge pour un montant de vingt-huit mille huit cent douze dollars (28 812 $).

D'emprunter le montant d'achat ainsi que tous les frais connexes de transaction au fonds de roulement de la Régie. Toutes les sommes empruntées seront remboursées dans le cadre du financement du projet de bâtiment combiné.

DE mandater le directeur général à signer pour et au nom de la Régie tous les documents requis pour cette transaction.

ADOPTÉE

7.

2024.02.006 **<u>ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC</u>**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le **Règlement** ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

CONSIDÉRANT QU'ÉEQ a identifié la Régie comme organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire de ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et la Régie en vue de la conclusion d'une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente de partenariat ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre.

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont convenu de certains éléments dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation et qu'il y a lieu de les transposer dans un document contractuel complet;

CONSIDÉRANT QUE l'entente préliminaire de partenariat est soumise aux membres du conseil sous le numéro EEQOM M-1253-193;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ACCEPTER les termes de l'entente préliminaire de partenariat soumise aux membres du conseil sous le numéro EEQOM M-1253-193, lesquels font partie intégrante de la présente résolution;

DE RESPECTER les dispositions prévues à l'entente pour le processus d'adjudication de contrat en lien avec les matières recyclables le cas échéant;

D'AUTORISER le président et le directeur général à signer l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec;

ADOPTÉE

8.

2024.02.007 **AUTORISATION POUR DEMANDER DES OFFRES POUR LE PROJET DE BÂTIMENT COMBINÉ DU CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL À RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT le projet de bâtiment combiné sur le chemin du parc Industriel à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est essentiel au maintien à long terme des services offerts par la Régie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à publier un appel d'offres pour la construction d'un bâtiment combiné situé sur le chemin du parc Industriel à Rivière-Rouge

ADOPTÉE

9.

2024.02.008 **MODIFICATION DE L'ANNEXE C DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE COLLECTE DES PELLICULES PLASTIQUES ET DES STYROMOUSSES**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge.

CONSIDÉRANT la liste des points de collecte et l'augmentation des coûts de collecte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE remplacer l'annexe C de l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte des pellicules plastiques et des styromousses par la suivante à partir du 1er janvier 2024 :

ANNEXE C Tarifs

La collecte des matières définies à l'annexe A aux endroits déterminés par l'annexe B se fera pour la somme des tarifs hebdomadaires suivants :

La Macaza	26 $
Nominingue	140 $
Rivière-Rouge	265 $
Rivière-Rouge (sans Sainte-Véronique)	**215** $
Lac Saguay	50 $
La Minerve	120 $
Labelle	85 $

Cette résolution abroge la résolution 2023.11.065.

ADOPTÉE

10.

2024.02.009 **<u>TAXES POUR L'ACQUISITION DES CAMIONS DE LA MINERVE</u>**

CONSIDÉRANT l'avis de Revenu Québec, à savoir que la transaction d'achat et le transfert de location des camions de collecte de La Minerve est une transaction taxée;

CONSIDÉRANT QUE les montants autorisés par les résolutions 2023.11.066 et 2023.11.067 n'incluaient pas les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Otto

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le paiement d'un montant total de 48 519.90 $ pour les taxes applicables des transactions d'acquisition autorisées par la résolution 2023.11.066 et de transfert autorisé par la résolution 2023.11.067.

D'utiliser le surplus libre pour le paiement de la taxe nette au montant de 16 159.80 $.

ADOPTÉE

11.

2024.02.010 **<u>FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA LOCATION D'ESPACE D'ENTRETIEN ET DE STATIONNEMENT POUR LES CAMIONS DE LA RÉGIE INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE</u>**

CONSIDÉRANT QUE les opérations à partir de deux points de départ et de services d'entretien ne sont pas optimales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE mettre fin l'entente intermunicipale visant la location d'espace d'entretien et de stationnement pour les camions de la Régie intervenue avec la municipalité de La Minerve à la fin du mois de février 2024.

ADOPTÉE

12.

2024.02.011 **MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA LOCATION D'ESPACE D'ENTRETIEN ET DE STATIONNEMENT POUR LES CAMIONS DE LA RÉGIE INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

CONSIDÉANT QUE les opérations à partir de deux points de départ et de services d'entretien n'est pas optimal;

CONSIDÉRANT QUE la concentration des opérations en un seul point de départ et d'entretien serait plus optimale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE modifier l'entente intermunicipale visant la location d'espace d'entretien et de stationnement pour les camions de la Régie intervenue avec la municipalité de La Macaza afin de pouvoir concentrer les activités de la Régie à partir du garage municipal de La Macaza.

D'autoriser le directeur général de la Régie à signer l'entente modifiée.

ADOPTÉE

13.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 014-2024 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMBINÉ ET UN EMPRUNT DE 2 060 000 $

Monsieur Guy Gauthier donne un avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 014-2024 décrétant la construction d'un bâtiment combiné et un emprunt de 2 060 000 $.

Monsieur Gauthier dépose également le projet de règlement d'emprunt numéro 014-2024 décrétant la construction d'un bâtiment combiné et un emprunt de 2 060 000 $.

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

15.

2024.02.012 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Alain Otto

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 14 février 2024 soit levée à 17h31.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT	LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
_originale signée_____	__originale signée_____
Monsieur, Yves Bélanger	Monsieur André Séguin